

FMI, AGCS, ZLÉA, BM, ALÉNA

Une soupe à l'alphabet
difficile à digérer



Normand Mousseau

ATTAC Québec

11 novembre 2003



Plan

- Historique

- Les Institutions de Bretton-Woods

- Le Fonds monétaire international
 - La Banque mondiale

- L'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord et sa progéniture:

- La Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)
 - L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)

- Discussion



ATTAC et ATTAC-Québec

« FACE À L'EXTENSION DE LA ZONE D'INFLUENCE DE LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, IL EST URGENT DE CRÉER DE NOUVEAUX INSTRUMENTS QUI PERMETTRONT DE REPENDRE LE CONTRÔLE AUX PLANS NATIONAL ET INTERNATIONAL. NOUS SAVONS PERTINEMMENT QUE LES GOUVERNEMENTS NE LE FERONT PAS SANS QU'ON LES Y POUSSE. UNE MOBILISATION S'IMPOSE DONC ».

Extrait de la plate-forme d'ATTAC-Québec

Décembre 1997 : Un **éditorial D'Ignacio Ramonet** dans le Monde diplomatique propose de créer une organisation autour de la Taxe Tobin, ATTAC

1998 : Assemblée constitutive d'ATTAC-France
Naissance de la plate-forme internationale

Avril 1999 : Le **Parlement canadien adopte** une motion favorable à la Taxe Tobin (Silence radio depuis)

Avril 2000 : Congrès de **fondation d'ATTAC-Québec**

Avril 2001 : Sommet de Québec.

Le président d'ATTAC-Québec préside OQP-2001

Depuis : **ATTAC-Québec**, en association avec beaucoup d'autres mouvements au Québec, au Canada et dans le monde travaille à un monde meilleur



ATTAC-Québec : Éduquer, informer et proposer

ENJEUX de la MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE

1) Politiques

- Démocratie et souveraineté au niveau national
- Réglementation sociale et environnementale au niveau international

2) Économiques et financiers

- La pauvreté, les inégalités, répartition des richesses et développement
- Les crises financières
- La soumission au commerce et aux investissements

ALTERNATIVES à la MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE

1) Alternatives défendues par ATTAC

- Taxe sur les spéculations financières
- Abolition des paradis fiscaux
- Annulation de la dette
- Réforme des institutions internationales

2) Alternatives complémentaires

- Commerce équitable
- Investissement éthique
- Engagement politique et citoyen...



FMI et Banque mondiale : les principes

Le **Fonds monétaire international** et la **Banque mondiale** ont été créés en 1944 par les accords de Bretton Woods dans le but :

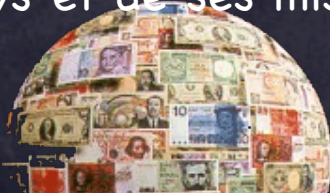
1. d'encourager les investissements internationaux ;
2. de maintenir la stabilité des échanges.
3. de traiter les problèmes des balances de paiements.

Le FMI a l'objectif spécifique de :

1. Favoriser la **coopération monétaire** internationale et **l'expansion du commerce international** en contribuant à la stabilité des monnaies et à l'établissement d'un système multilatéral de règlement.
2. Aider les états membres à **corriger les déséquilibres** de leur balance de paiements sans avoir recours à des manipulations monétaires, en tenant compte de la situation particulière des pays ayant des balances de paiements structurellement déficitaires.

Le FMI et la Banque Mondiale travaillent en collaboration et se divisent les tâches de la façon suivante :

1. Le **FMI** s'occupe des négociations concernant le **taux de change et le déficit budgétaire** ;
2. la **BM** s'occupe de la **réforme structurelle** par l'intermédiaire de son bureau dans le pays et de ses missions techniques.



Les grands principes

Officiellement (et très hypocritement), le FMI et la Banque mondiale visent à améliorer les conditions de vie dans les pays.

1. En 1990, la BM a adopté comme objectif global **l'éradication de la pauvreté**.
2. En 1999, le FMI a déclaré que **l'éradication de la pauvreté** deviendrait l'objectif principal de ses programmes.

Sur papier, les deux organismes fonctionnent de manière démocratique.

Le FMI et la Banque mondiale fonctionnent selon une répartition des droits de vote selon le montant investi par les États membres. \$ = vote.



Les changements d'orientation

- Le FMI et la BM sont **subordonnés à la politique des Américains**, leurs principaux bailleurs de fonds.

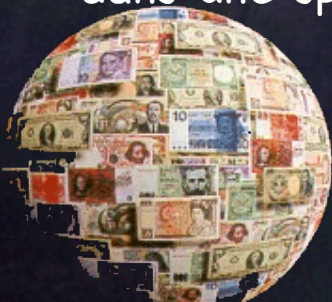
Depuis les années 80, suite à l'arrivée au pouvoir de Ronald **Reagan** et de Margaret **Thatcher**, ces organisations appliquent d'une manière radicale les principes du néolibéralisme. Leurs réformes relèvent donc davantage de l'application d'un dogme plutôt que d'études de cas élaborées.

- Le véritable objectif du FMI et de la BM est de **s'assurer** que les pays lourdement endettés **puissent continuer à rembourser leur dette**.

- Le FMI et la BN soumettent les pays dans le besoin à un **dilemme** :

Ou ils sont réfractaires à leurs politiques. Ils se voient alors refuser le crédit à court terme et long terme;

Ou ils se soumettent aux «plans d'ajustement structurel» imposés par ces organismes. Ils perdent alors leur indépendance et plonge dans une spirale d'endettement et d'appauvrissement.



Stratégies de décloisonnement de la globalisation

1. La **libéralisation** de tous les prix et de tous les services;
2. La **déréglementation**, c'est-à-dire l'abolition des règlements encadrant l'entreprise, le monde du travail, l'environnement, les investissements, et bien plus
3. La **privatisation** des secteurs nationalisés de l'économie, incluant la défense, la police, l'éducation et la santé.
4. La **flexibilisation** ou le démantèlement des politiques sociales et des programmes sociaux

Ces stratégies ont été imposées depuis 20 ans par le **FMI** à plusieurs dizaines de pays parmi les plus pauvres



Les plans d'ajustement structurels

- Principalement, ces «plans d'ajustement structurel» consistent à :
 1. **Juguler l'inflation** afin de protéger le montant des investissements.
 2. **Assurer la mobilité des capitaux** afin que l'argent des spéculateurs, des investisseurs et des créanciers puisse entrer et sortir librement d'un pays.
 3. **Privatiser les avoirs appartenant à l'État** (la santé, l'éducation, etc.)
 4. **Déréglementer les échanges commerciaux.**
 5. **Favoriser les productions destinées à l'exportation** plutôt que celles liées à la consommation locale.

Il est donc clair que de pareilles mesures sont conçues pour favoriser les investisseurs et les créanciers, et ne sont pas du tout propices aux populations.

- Les conséquences de l'application de pareilles politiques sont souvent les mêmes :
 6. **Écarts grandissants de revenus** entre une minorité de plus en plus riche et une majorité qui s'appauvrit (parfois considérablement).
 7. **Détérioration des conditions de travail.** Destruction des filets de sécurité. Les pauvres sont de plus en plus laissés à eux-même.
 8. **Volatilité des capitaux** qui créent une grande instabilité économique.
 9. **Graves atteintes portées à l'environnement** et à la biodiversité.

À des problèmes multiples, complexes et très diversifiés, le FMI et la BM offrent toujours les mêmes solutions qui n'ont pourtant jamais fait leurs preuves.

Quelques exemples

Les plans d'ajustement structurels ont été appliqués systématiquement depuis le début des années 1980, déstabilisant l'économie de dizaines de pays, dont:

1. Mexique
2. Somalie
3. Rwanda
4. Viêt-nam
5. Bolivie
6. Ex-Union Soviétique
7. **Asie du sud-est**
8. Argentine



1997 - La crise en Asie du sud-est

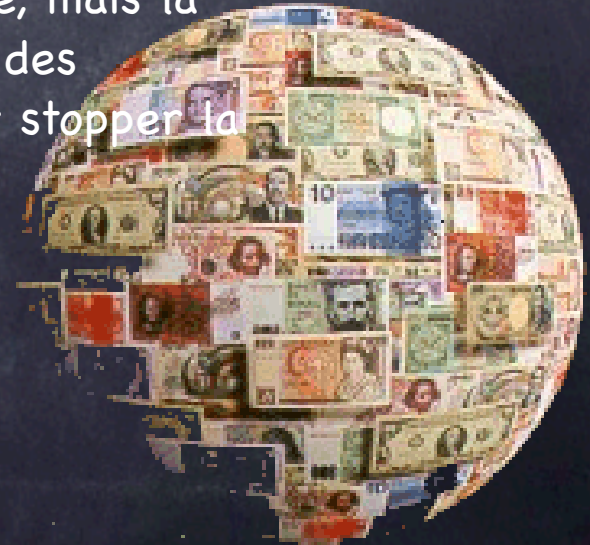
le 2 juillet 1997: la Bath thaïlandais perd 25 % de sa valeur

Rapidement, la spéculation sur les devises s'étendit aux autres pays de la région:

- Thaïlande
- Malaisie
- Corée
- Philippines
- Indonésie

Créant une des **plus grandes crises économiques** depuis la Grande dépression

La crise financière est maintenant officiellement terminée, mais la population de ces pays souffrira encore plusieurs années des **politiques du FMI**, mises en place par plusieurs pays pour stopper la crise



Avant la crise : Le miracle asiatique

Pourtant, ces **Tigres asiatiques** faisaient l'envie du reste du monde :

Quelques mois avant la crise, le FMI prédisait une croissance forte pour ces pays

Depuis le milieu des années 60, l'Asie du Sud-est avait connu une **croissance économique et une réduction de la pauvreté** jamais vues auparavant

Contre vents et marées, leurs économies avaient connu une croissance constante

Pourtant lorsque le bath commença à vaciller **le FMI** et le **Département des finances américain (US Treasury)** dénoncèrent les causes évidentes :

- gouvernements corrompus**
- institutions pourries**
- investissements essentiellement spéculatifs**



Les causes de la crise

Les **investisseurs étrangers**, désireux de profiter de la croissance des pays de l'Asie du Sud-est, firent **pression sur les gouvernements occidentaux et le FMI** afin de forcer ces pays à ouvrir leurs frontières aux investissements :

- les pays du Sud-Est asiatique avaient profité d'une remarquable croissance sans avoir recours à l'investissement étranger
- ils avaient aussi des lois diminuant les investissements spéculatifs
- leur économie était **fortement dirigée** par les gouvernements et plusieurs structures ne suivaient pas les règles des pays comme les Etats-Unis ou l'Angleterre

En ouvrant tout d'un coup la porte aux investisseurs étrangers, ces pays se sont donc trouvés à **déstabiliser leur économie**

- il est bien connu que les capitaux étrangers ont tendance à être **cycliques et beaucoup plus capricieux** que les capitaux locaux



Les solutions du FMI

Lorsque la crise éclate, le FMI impose tout de suite les solutions qu'il avait appliquées en Amérique du Sud, même si les causes et l'environnement économique étaient complètement différents!

- Augmentation draconienne des taux d'intérêts
- Abandon des banques en difficultés financières
- Réduction des dépenses de l'état - coupure des subventions aux produits de base, par exemple
- Ouverture complète aux investisseurs internationaux

Après 6 ans, les résultats de cette politique sont clairs:

les pays qui ont refusé de suivre les politiques du FMI, tels que la Malaisie et la Corée du Sud ont retrouvé une économie de croissance

la Thaïlande, l'élève modèle du FMI, n'a pas retrouvé le PNB d'avant la crise.

Aujourd'hui, les revenus de ces pays sont encore 20 % plus faibles qu'ils ne l'auraient été sans la crise.



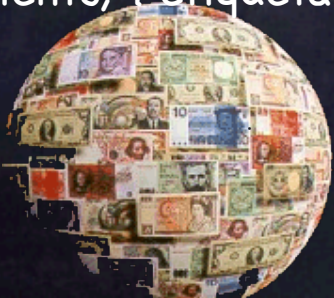
L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

- Descendante des Accords généraux sur les échanges commerciaux et les tarifs douaniers mis en place à partir de 1948 (GATT)
- Créée à la suite du «Uruguay Round», en 1995
- Jusqu'au milieu des années 1970 (jusqu'au «Tokyo Round»), les négociations se sont concentrées sur la baisse des tarifs douaniers
- Par la suite, on commence à discuter de barrières non-tarifaires: règles, politiques, lois et pratiques gouvernementales pouvant avoir un impact sur les échanges internationaux, dont
 - l'agriculture,
 - les investissements
 - les services sociaux
 - la santé
 - l'environnement
- Avec l'ALÉNA, la ZLÉA et l'AGCS, ces sujets se retrouvent au cœur des négociations.



La structure de l'OMC

- L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dont le mandat est d'éliminer les barrières tarifaires et non-tarifaires aux mouvements de marchandises et de capitaux entre pays.
- L'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Des négociations sont en cours pour élargir l'application de cet accord à tous les services dont les services publics qui pourraient alors être privatisés.
- L'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) définit des règles globales sur les brevets, les copyrights et les marques de commerce.
- L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) dicte aux gouvernements les mesures qu'ils peuvent prendre afin de contrôler les investissements étrangers.
- L'Accord sur les applications de standards sanitaires et phytosanitaires (SSP), qui établit des contraintes sur les politiques gouvernementales liées à la sécurité alimentaire ainsi que la santé animale et végétale, allant de l'utilisation des pesticides et des contaminants biologiques aux politiques sur l'inspection des aliments, l'étiquetage des produits et les aliments modifiés génétiquement.



La structure de l'OMC (suite)

- **L'Accord sur les services financiers (ASF)** dont le mandat est d'éliminer les barrières au mouvement des corporations offrant des services financiers, dont les banques et les compagnies d'assurance.
- **L'Accord sur l'agriculture (ASA)** établit des règles sur le commerce des aliments ainsi que sur la politique interne protégeant l'agriculture locale.
- **L'Accord sur les barrières techniques au commerce (ABTC)** limite les lois nationales qui pourraient nuire au commerce, tel que les règles sur l'étiquetage écologique, par exemple.
- **L'Accord sur les achats gouvernementaux** limite les règles concernant les achats gouvernementaux, dont celles imposant un contenu domestique ou celles du développement communautaire.
- **et quelques autres encore**



Qui négocie les accords ?

Ces accords relèvent généralement des ministères de l'industrie et du commerce ou de leur équivalent. Par définition ces ministères ont pour objectif de soutenir l'industrie nationale et non pas les citoyens:

- Au Canada, le **Conseil canadien des chefs d'entreprise**, qui représente les 150 compagnies les plus importantes au Canada, travaille étroitement avec le gouvernement de Paul Martin sur les dossiers de l'OMC et de la ZLÉA.
- Aux Etats-Unis, plus de **500 corporations** et représentants du monde des affaires ont un accès direct aux négociations qui entourent l'OMC
- Le **Business Roundtable (BRT)** qui représente les 200 plus grosses corporations coordonne ses travaux en coordination étroite avec la Tétrade.
- De même, le commissaire européen responsable des négociations avec l'OMC travaille main dans la main avec **l'équivalent européen du BRT**.



Depuis l'Uruguay Round

Dès la conclusion menant à la création de l'OMC, une nouvelle phase de négociation fut lancée en vue d'élargir les secteurs relevant de cette organisation.

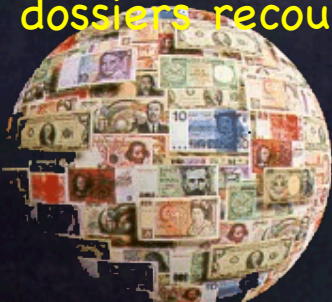
Le but de cette nouvelle ronde est clair:

Augmenter la libéralisation de l'économie

Les secteurs plus particulièrement touchés par la ronde de Doha sont:

1. Les services, avec la mise en place d'une version améliorée de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
2. L'agriculture;
3. Les droits intellectuels, avec révision de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);
4. Les investissements.

Ces dossiers recoupent de près ceux négociés dans le cadre de la ZLEA



La Zone de libre-échange des Amériques



Objectif: Créer la plus grande zone de libre-échange au monde.

34 pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, des Caraïbes et le l'Amérique du Sud


- Un seul pays exclu : Cuba.

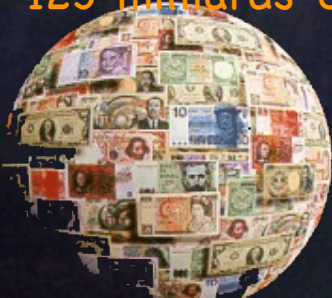
800 millions d'être humains

Un produit intérieur brut cumulé de **11 000 milliards \$US**

- Etats-Unis et Canada représentent **80 %** du poids économique

Tous les autres pays réunis :

- **486 millions** d'être humains
 - dont **200 millions** (45 %) vivant dans la **pauvreté**
 - et **92 millions** (19 %) dans la **pauvreté abjecte**
 - 84 % des emplois dans le secteur informel
 - Dette de **706 milliards \$US** essentiellement due au Nord
 - **123 milliards US \$** en paiement d'intérêts de la dette en 1999
- 
- 



Le libre-échange dans les Amériques

1982 Première initiative pour les bassins des Caraïbes (sous le président Ronald Reagan);

1984 Deuxième initiative avec l'Accord de libre-échange Canada-Etats-Unis (ALÉ) qui entrera en vigueur en 1989;

1992 Signature des Accords de libre-échange nord américain (ALÉNA), regroupant le Mexique, les Etats-Unis et le Canada;

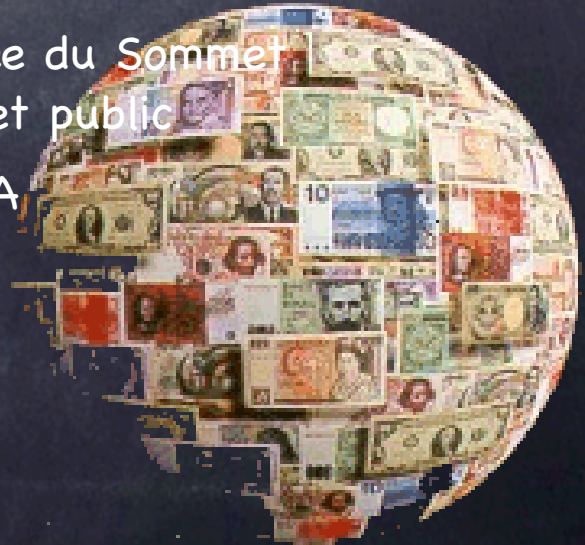
1994 Entrée en vigueur de l'ALÉNA en janvier de cette année;

En décembre de cette année, le président William Clinton convoque le premier Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des Amériques à Miami (moins Cuba);

1998 Le deuxième Sommet de cette organisation à Santiago, au Chili

2001 Le troisième Sommet se tient à Québec; dans la foulée du Sommet de Seattle, l'Accord de la ZLÉA devient enfin un sujet public

2005 Conclusion et signature prévues de l'Accord de la ZLÉA



Pourquoi la ZLÉA

Le **Plan d'action de la ZLÉA** prévoit étendre l'intégration à neuf domaines regroupés en 4 thèmes appelés corbeilles :

1. Renforcer la démocratie en Amérique
2. Promouvoir la prospérité par le biais du libre-échange
3. Vaincre la pauvreté et la discrimination
4. Garantir un développement durable

En gros, donc, la ZLÉA, c'est :

- Pour améliorer l'économie et créer de l'emploi
- Pour créer de la richesse et éliminer la pauvreté
- Pour renforcer la démocratie
- Pour promouvoir le statut des femmes
- Pour sortir l'Amérique latine de la misère
- Pour protéger l'environnement

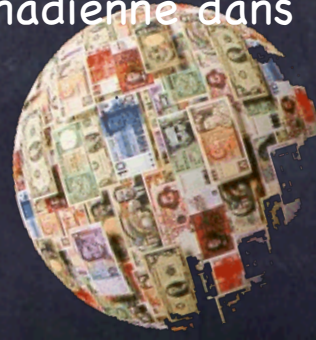


La ZLÉA : un processus peu transparent

- Comme dans le cas de l'OMC, les associations de grandes corporations ont un accès privilégié aux négociations
- Suite aux pressions des groupes altermondialistes, les textes servant de base à la négociation ont été publiés au cours de la dernière année. Tous les textes ne sont pas disponibles, toutefois.
- On peut trouver les positions du Canada ainsi qu'un certain nombre de documents de travail sur le site de la ZLÉA.
- Ces documents confirment, toutefois, les craintes que plusieurs personnes maintenaient face à ces négociations

«Le Canada a beaucoup à gagner de l'établissement d'un ensemble compréhensif de règles sur le commerce des services dans le cadre de la ZLEA. L'objectif général du Canada dans ces négociations est de chercher à obtenir un plus grand accès aux marchés pour nos fournisseurs de services par le biais d'un ensemble de règles juridiques garantissant la transparence et la prévisibilité.»

(extrait du préambule sur la position canadienne dans le dossier des services)



Les principes de négociation de la ZLÉA

Consensus : Dans les négociations, décisions prises par consensus.

Transparence : Les négociations se déroulent d'une manière transparente pour garantir un avantage mutuel et des bénéfices accrus.

Conformité avec l'OMC : L'accord relatif à la ZLÉA sera conforme aux règles et à la discipline de l'OMC, y compris à l'article V de l'AGCS.

OMC+ : La ZLEA devra inclure des améliorations en ce qui concerne les règles et les disciplines de l'OMC.

Négociations simultanées : Les négociations débutent simultanément dans tous les domaines thématiques.

Relation avec les accords existants : La ZLEA peut coexister avec des accords bilatéraux et sous-régionaux.

Négociations individuelles ou en bloc.

Économies de petite taille : Une attention particulière doit être portée à leurs besoins, conditions économiques et possibilités.

Engagement unique : Les droits et les obligations de la ZLEA doivent être communs à tous les pays.



Libéralisation des services

Un des aspects les plus inquiétants de cet accord.

Dans les documents de travail actuels

- **L'ensemble des services**, y compris les programmes sociaux, la santé, l'éducation, etc. seront ouverts à la concurrence
- Parmi les restrictions proposées par certains pays, on retrouve la sécurité sociale, la santé et l'éducation publique (vraisemblablement le primaire et, possiblement, le secondaire)
- Sans aucune restriction actuelle: **l'eau**, les transports et autres services publics,

La libéralisation s'applique par défaut à tous les biens et services

- Si un secteur n'est pas exclu spécifiquement, il est libéralisé d'office

Le mécanisme de la cage à homards

- Dès qu'un secteur est libéralisé, il est impossible de faire marche arrière



Les privilèges des corporations

- ⑧ **Interdit d'imposer aux entreprises étrangères**
 - Des quotas d'embauche locale
 - Des mesures de contenu national
 - Des contraintes sur les réinvestissements des profits
- ⑧ **On maintient toutefois les privilèges** pour ces corporations
 - subventions
 - dégrèvements fiscaux
- ⑧ Suivant les clauses de l'ALÉNA (chapitre 11), **une entreprise peut contester directement** les lois, politiques et pratiques d'un gouvernement étranger
 - Si celles-ci nuisent aux «droits» établis de l'entreprise en question
 - Cette entreprise a alors droit à des compensations pour les **bénéfices présents et futurs** perdus suites aux mesures prises par ce gouvernement, peu importe que ces mesures ou le but dans lequel elles ont été prises soient légaux
 - Et pourtant, les corporations n'ont **aucune obligation** en vertu de cette entente (de laquelle elles ne sont pas partie prenante)



Le chapitre 11

On se promet bien d'instaurer au niveau de la ZLÉA, des règles semblables au **chapitre 11 du traité de l'ALÉNA**:

Une **nouvelle définition très large des droits de l'investissement**

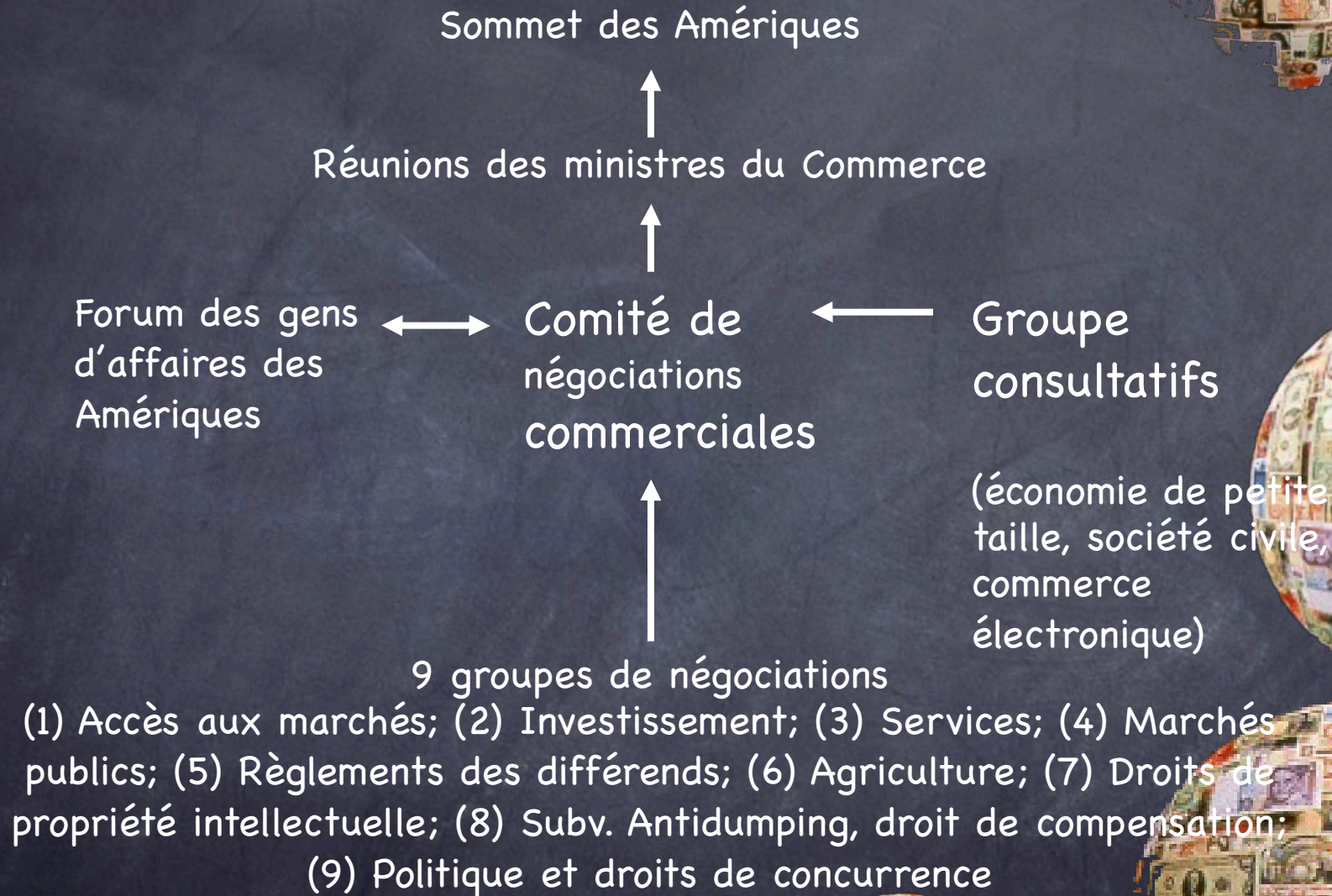
- Qui subordonne le politique aux intérêts privés
- Le traitement national, jusque là réservé aux biens, est étendu à l'investissement

Instaure, en prime, un **tribunal**

- Pour juger et punir toute politique nationale qui contrevient aux droits des investisseurs
- Composé de 3 experts sans légitimité démocratique
- Délibérations secrètes
- Décisions exécutoires et sans appel



La structure des négociations de la ZLEA



Les effets de l'ALÉNA sur l'emploi

Dans les trois pays de l'ALÉNA depuis les années 90 :

- Les **salaires** n'ont pas progressé ;
- La **syndicalisation** a diminué ;
- L'instabilité, l'**insécurité** et la flexibilité de la main-d'œuvre se sont accrues ;
- Le **travail précaire**, informel, à temps partiel s'est développé plus que le travail à temps plein;
- Les **disparités** entre les **hommes et les femmes**, dans certains secteurs d'exportation , se sont accrues ;
- Les **disparités** entre les **riches et les pauvres** dans chacun des pays se sont accrues



Une autre mondialisation est possible

- La fin des politiques forçant l'ouverture des marchés des pays pauvres;
- L'interdiction de subventionner les exportations agricoles des pays riches;
- L'accès sans restrictions aux exportations des pays pauvres aux marchés des pays riches;
- Les prix des matières premières plus stables, plus élevés et plus rémunérateurs pour les petits producteurs;
- Des règles équitables sur : brevets, propriété intellectuelle, médicaments et intrants agricoles;
- Des meilleures conditions d'emplois spécialement pour les femmes
- Des politiques nationales assurant une juste distribution des fruits de la croissance et respectueuses de l'environnement



Les limites du libre-échange

«Pendant des siècles, l'Angleterre a pratiqué le protectionnisme, elle l'a poussé à l'extrême et en a obtenu des résultats satisfaisants. Il ne fait pas de doute qu'elle doit sa force actuelle à ce système. Depuis deux siècles, elle a jugé profitable d'adopter le libre-échange, car elle pense que le protectionnisme ne peut plus rien lui apporter. Alors très bien, messieurs, la connaissance que j'ai de mon pays me porte à croire que dans deux cents ans, lorsque l'Amérique aura tiré du protectionnisme tout ce qu'il peut lui offrir, elle adoptera également le libre-échange.»

Ulysses Grant
18e Président des Etats-Unis
1865

